

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1691

Artikel: Conseil fédéral : les habits trop étroits du gouvernement
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009033>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les habits trop étroits du gouvernement

Au lieu de départements cloisonnés, de querelles entre administrations concurrentes, les services de la Confédération pourraient être tous à disposition des conseillers fédéraux selon la matière concernée.

La tentative manquée de Pascal Couchepin de rattrier l'ensemble de la formation au sein de son département ne constitue que le dernier épisode d'un interminable feuilleton, celui de la réorganisation du gouvernement.

La cotte de l'exécutif fédéral est décidément mal taillée. Mais le Conseil fédéral, peu empressé à revoir la répartition des tâches en son sein, est bien le dernier à s'en rendre compte. La configuration des départements ne répond plus à une gestion optimale. Des ministères mammoth - l'intérieur et celui qui regroupe énergie, environnement, transports et télécommunications - côtoient des départements relativement légers. Mais ce déséquilibre n'est pas seul en cause. Le cloisonnement départemental ne favorise pas une appréhension globale, transversale, des problèmes auxquels tout Etat moderne est confronté.

Un gouvernement de sept membres, chacun à la tête d'un ministère, répondait aux besoins d'un Etat minimal, tel que la Confédération du XIX^e siècle. L'accroissement considérable des compétences de l'Etat fédéral a mis en évidence l'étroitesse de l'habit collégial. Les ministres, bien qu'ils rechignent encore à l'admettre, sont surchargés. Et la défense de son territoire par chacun des chefs de département ne facilite pas la collaboration qu'exigent pourtant de nombreux dossiers. Cette collaboration, un Premier ministre peut l'exiger des membres de son cabinet et au besoin mettre en place une délégation intermi-

nistérielle. Le Conseil fédéral n'a lui pas de patron.

On peut tourner le problème dans tous les sens, il n'est plus possible de répartir les tâches de l'Etat entre sept magistrats seulement. Le Conseil fédéral a donc proposé un modèle qui sauvegarde le fonctionnement collégial de l'exécutif tout en déchargeant les conseillers fédéraux: des ministres délégués, nommés par le Conseil fédéral et confirmés par le Parlement. Mais ce dernier, pourtant demandeur, a fait la fine bouche et renvoyé le dossier.

Reste le renforcement de la

collaboration intragouvernementale. Sans faire du président de la Confédération un véritable patron, ce que le système collégial ne permet pas, il faudrait lui attribuer de nouvelles compétences en matière de fixation de l'ordre du jour et de gestion de l'agenda politique.

Risquons un pas supplémentaire. Le conseiller fédéral dirige un ensemble de services qui ne répondent que devant lui, une fonction qui fonde son pouvoir territorial administratif. Pourquoi ne pas supprimer cette fonction? Les différents services de l'administration fédérale se-

raient à la disposition de tous les conseillers fédéraux en fonction des besoins des dossiers en cours. Pascal Couchepin, chargé par ses collègues du secteur de la formation, aurait recours à tous les services compétents en la matière. Mais ces services pourraient être également sollicités par un autre magistrat à propos d'un dossier différent qui nécessiterait ces mêmes compétences. C'en serait fini des chasses gardées administratives. S'ouvrirait alors la gestion par dossier. *jd*

Message relatif à la réforme de la direction de l'Etat, Feuille fédérale 2002, p.1979 ss.

Coûts de la santé: pas de solution simple pour un dossier complexe

Le Conseil fédéral croit toujours aux bienfaits de la concurrence en matière de santé. Dans une interview au magazine de l'assurance CSS, Gianfranco Domenighetti, chef du Service tessinois de la santé publique et économiste de la santé, fait l'inventaire des facteurs responsables du niveau élevé des coûts de la santé en Suisse, en comparaison avec les pays scandinaves: une forte densité de lits «aigus»; une durée plus longue des séjours hospitaliers; des revenus plus élevés des médecins, conséquence du paiement à l'acte; une forte densité de spécialistes; l'absence de réseaux de prise en charge des patients; le prix élevé des médicaments et la faible utilisation des génériques.

Les mécanismes du marché, qui favorisent la compétition sur les prix des prestations, ne sont pas aptes à réguler le système de santé. La suppression de l'obligation faite aux caisses de contracter avec tous les prestataires reconnus n'a pas de sens sans un contrôle externe et indépendant des pratiques médicales. Il s'agit en priorité de mettre en place un système d'indicateurs de qualité et d'intégrer les médecins dans des cercles de qualité; et également d'introduire une obligation de prescrire des génériques.

Gianfranco Domenighetti prévoit la poursuite de l'augmentation des coûts de la médecine et des primes d'assurance. Jusqu'à ce que les assurés, pris à la gorge, se tournent vers les centres de santé qui offrent un traitement global et suivi des patients («managed care»). Ni la caisse unique préconisée par la gauche, ni la mise en concurrence des praticiens proposée par la droite n'influenceront sur les facteurs de renchérissement des soins. *jd*

L'interview du professeur Domenighetti est disponible sur le site de la CSS: http://www.css.ch/fr/home/css/seiten_webredaktor_versicherung-newpage-2.htm